

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)
(Version Française)

DE MARQUAGE

Email : mairiemaroua2@gmail.com**AVIS D'APPEL D'OFFRES****Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/CAM2 /CIPM/ 2025 du 24 MARS 2025****POUR RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES (CMPJ) DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD. (EN PROCEDURE D'URGENCE)****1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre du BIP l'Exercice Budgétaire 2025, LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, lance pour le compte du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, un appel d'offres national ouvert pour les travaux de construction d'un (01) centre multifonctionnel de promotion des jeunes (CMPJ) de MAROUA II, DANS COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II, Département du Diamaré, Région de L'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

La consistance des travaux se présente comme suit :

- Travaux préliminaires ;
- Fondations ;
- Béton armé en élévations ;
- Maçonnerie ;
- Enduits-chape ;
- Faux plafond ;
- Revêtements scelles ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiserie bois ;
- Menuiserie aluminium et vitrée ;
- Menuiserie métallique ;
- Peinture- vitrerie ;
- Etanchéité ;
- Electricité (fourniture et pose) ;
- Fluides (fourniture et pose) ;
- VRD.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) lot Unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Soixante millions (60 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet

du présent Appel d'Offres est de **(03) trois mois calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations. Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché au cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique de l'Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **le mode « en ligne »** exclusivement.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics, et conforme à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ; dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **1 200 000 FCFA toutes taxes comprises (TTC)** valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. **La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.**

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès du secrétariat de la Mairie de Maroua II ou du service interne des gestions des marchés TEL 699 22 99 22/691737244

Il peut également être consulté **en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses** <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au secrétariat de la Mairie de Maroua II. TEL 699229922/691737244 ; dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la mairie 2e d'une somme non remboursable de soixante-quinze mille (75 000) francs CFA au titre des frais d'achat du dossier.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

-Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS ou toute autre moyen de communication électronique officiel à préciser par le Maître d'Ouvrage au plus tard le _____ à 13heures précises. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents, qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 05 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 05 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Recevabilité des plis

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres, ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ; accompagner du reçu de la caisse des dépôts et consignations (CDEC).

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, conformément à la lettre circulaire N°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans

aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui aura lieu le**16 AVR 2025** à 14 heures précises dans la salle de commission de passation de la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE MAROUA II.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1 Pièces administratives

Dossier incomplet (absence de l'originale de la caution de soumission à l'ouverture pour ledit marché) ;

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Non-conformité après 48 h d'une pièce du dossier administratif.

15.1.2 Offre technique

Fausse déclaration ou pièce falsifiée

Note technique inférieure au seuil minimal requis **35 oui sur 49 possibles soit (70%)**,

15.1.3 Offre financière

Offre incomplète ou non conforme

Absence d'un prix unitaire quantifié

Absence d'un sous-détail des prix unitaires

15.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur **58 critères essentiels** jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre sur **3 critères** ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur **18 critères** ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur **8 critères** ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur **11 critères** ;
- Références de l'entreprise, et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au moitié du coût prévisionnel (**30 000 000**) vingt-trois millions cinq cent mille Francs CFA sur **7 critères** ;

- Consentement aux clauses à caractères administratif et technique sur **2 critères**.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu **70% de OUI** soit **35 critères sur 49** seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante *en incluant le cas échéant les remises proposées*.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables, auprès DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DE MAROUA II; dès publication du présent avis ; ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marché *Maroua le* _____ aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Le Maire

Copie :

- PREFET/DIAMARE ;
- DD/MP/DIAMARE ;
- ARMP/EN ;
- DDDDL/DIAMARE ;
- Affichage/Chrono

